

# LES BRÈVES DE TILLÉ



N°22

JUILLET 2025

## *Edito* **DU MAIRE**

Chers Tillois, chères Tilloises,

Cette année encore, notre commune a dû faire face à de nombreux défis, et notamment les nuisances liées à l'activité de l'aéroport qui perturbent notre cadre de vie. La mairie reste mobilisée sur ce sujet pour défendre notre village.

Malgré cela, l'été est là et il va permettre une parenthèse de répit aux employés communaux, aux enseignants, aux animateurs, ... Je vous souhaite, ainsi que le conseil municipal de belles vacances.

Très bel été à toutes et à tous !

## **INFORMATION TRAVAUX**

### **RUE DES SORBIERS**

Afin de réduire la vitesse et les stationnements anarchiques dans la rue des Sorbiers, un stationnement en quinconce va être instauré. Le nombre de places sera réduit (de 18 actuellement, il passera à 15). Le marquage devrait débuter au second semestre 2025. Une information plus précise sera communiquée aux riverains de cette rue lorsque la date des travaux aura été arrêtée.

### **RUE NOTRE DAME DES CHAMPS**

La commune est également confrontée à un problème de vitesse et d'insécurité vis-à-vis des riverains, et notamment des enfants qui habitent rue Notre Dame des Champs. C'est pourquoi, la commune souhaite mettre en place des chicanes afin de faire ralentir les voitures qui y circulent. Si ce test s'avère concluant, cet aménagement sera pérennisé lors de la réfection future de la voirie. Nous comptons sur les riverains pour nous faire part de leur avis pendant cette phase de test.

### **48 RUE DE L'ILE DE FRANCE**



Depuis 2 ans, la commune a travaillé sur le projet de créer des commerces de proximité et des locaux paramédicaux sur la parcelle lui appartenant au 48 rue de l'Île de France (à l'angle avec la rue du Moulin).

Le projet se fera en 3 phases :

- Phase 1 : réalisation d'une pharmacie, d'un logement de garde attenant et un local médical ou paramédical,
- Phase 2 : Réalisation des locaux commerciaux et paramédicaux,
- Phase 3 : réalisation de la voirie (square et places de stationnement).

Le projet global est estimé à 2 453 569 €.

Actuellement, la commune a déjà obtenu une subvention de 264 000 € au titre de la DETR (aide de l'Etat) pour le financement de la phase 1. Des subventions seront également sollicitées auprès du département, de la région et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour chacune des phases de ce projet.

Le permis de construire pour la réalisation de la phase 1 a été déposé et nous espérons que les travaux pourront débuter avant la fin de l'année 2025.

## GRILLAGE

### RUE DE L'ILE DE FRANCE

Après négociations de la part de la commune, la société BELLOVA s'est engagé à prolonger la clôture préexistante (rue des Sorbiers) le long de la rue de l'Ile de France, afin d'éviter que la pâture ne devienne des toilettes publiques.



## POLLUTION DE L'AIR

Des capteurs pour évaluer la pollution de l'air et l'exposition au bruit ont été mis à la disposition de la commune par le SMABT. Lesdits capteurs ont été installés à Rieux pour une durée de 5 semaines. A l'issue de ce délai, nous demanderons la communication des résultats afin de pouvoir les analyser.

## VOIE COMMUNALE N°7



Également, après plusieurs démarches, la partie de la voie communale devant les loueurs automobiles de l'aéroport va être refaite aux frais des loueurs et du SMABT. Nous attendons vivement une date d'intervention...

## FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE / RECHERCHE DE BENEVOLES

**La bibliothèque municipale sera fermée cet été, à compter du 7 juillet 2025.**

Madame FRENOY et Madame COQUILLE, bénévoles à la bibliothèque, cessent leurs bons et loyaux services à cette date.

Nous tenions à les remercier très chaleureusement pour leur investissement.

**Afin de continuer de faire vivre notre bibliothèque, nous sommes à la recherche de bénévoles pour reprendre le flambeau.**

Si vous êtes intéressés, merci de prendre attache auprès du secrétariat de la mairie.



## Nids de guêpes et frelons

Avec l'été, réapparaissent les guêpes et les frelons. Si vous découvrez des nids chez vous, n'hésitez pas à contacter la mairie : elle prend en charge en totalité la facture de désinsectisation afin de vous permettre de profiter de vos extérieurs sans danger.

S'il s'agit d'abeilles, vous devez faire appel à un apiculteur. Cette prestation n'est en revanche pas prise en charge par la commune.



## Simulateur taxe d'aménagement

Vous avez réalisé des travaux ou avez un projet d'urbanisme. En fonction de la nature de vos travaux, ces derniers sont susceptibles d'engendrer une taxe d'aménagement. Cela peut parfois être une inconnue et une source de stress pour le particulier qui ignore à combien s'élèvera cette taxe.

C'est pourquoi, depuis le mois de juin, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a créé un simulateur pour vous permettre d'évaluer le montant des éventuelles taxes d'aménagement dont vous devrez vous acquitter en fonction des travaux réalisés.

Rendez-vous sur : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-des-taxes-urbanisme>



# Retour en images

## SUR LE MOIS DE JUIN

### Remise des livres aux CM2

Comme chaque année, les membres du SIRS de Tillé, Guignecourt, Maisoncelle-Saint-Pierre et Fontaine-Saint-Lucien ont remis un livre à chaque élève de CM2, autour d'un goûter dans la cour de la mairie. Les jeunes avaient le choix parmi de nombreux livres sélectionnés avec soin. Une fiche de lecture leur a également été remise afin qu'ils partagent avec nous leur avis sur les livres qu'ils ont reçus.

Nous espérons que ce souvenir de leur passage à l'école de Tillé leur donnera l'envie de continuer à lire tout au long de leurs études à venir.

Nous leur souhaitons une bonne continuation !



### RANDO VTT

Samedi 21 juin, la commune organisait une randonnée VTT pour les jeunes de 12 à 17 ans. Neuf courageux sont venus pédaler sous un soleil de plomb. Le parcours a été exceptionnellement raccourci de ce fait. Les jeunes ont tout de même parcouru 14 kilomètres. Cette matinée sportive s'est conclue autour d'un pique-nique offert par la commune, composé de produits locaux, achetés auprès des commerçants présents sur le marché et de la boulangerie de Tillé. Ce fut un beau moment de convivialité entre les jeunes de la commune et les encadrants de l'évènement. Un grand merci à Romain MENIVAL et la boulangerie COPPENS pour leur générosité.



### KERMESSE

Comme chaque année, les Bambins du SIRS (association des parents d'élèves) ont organisé, en partenariat avec les enseignants, la kermesse de l'école. Le soleil était au rendez-vous, ce qui a contribué au grand succès de cet évènement.

Les bénéfices des ventes organisées par les bambins du SIRS permettront de financer les voyages scolaires des enfants, ce qui fera des économies pour les parents. 😊



### Commémoration des 80 ans de la libération de Tillé

Le week-end du 28 et 29 juin, l'association « Tillé en Fêtes », en partenariat avec la commune de Tillé et les associations « N'oublies pas 44 » et « l'Union Jeep Vexin », a célébré les 80 ans de la libération de Tillé. Une reconstitution d'un camp militaire, ainsi que des expositions de photos, films et véhicules d'époque étaient proposées le samedi. Un concert d'Adèle Chignon, offert par la commune de Tillé, a ponctué cette journée en chanson. Le dimanche matin, une commémoration en hommage aux soldats de la 2e Guerre Mondiale a eu lieu pour clore ce week-end de célébration de la libération de Tillé.





## DON DE SANG

Dates de collecte à Beauvais :

- Vendredi 11 et samedi 12 juillet 2025
- Vendredi 8 et samedi 9 août 2025
- Vendredi 12 et samedi 13 septembre 2025
- Vendredi 10 et samedi 11 octobre 2025
- Vendredi 14 et samedi 15 novembre 2025
- Vendredi 12 et samedi 13 décembre 2025

Dates de collecte à Bresles :

- Jeudi 24 juillet 2025
- Jeudi 13 novembre 2025

**Vous avez le super pouvoir de sauver des vies !**



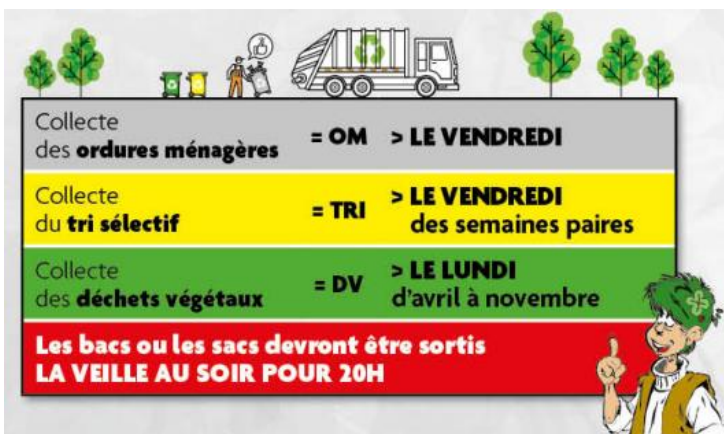
**Sera absent en juillet et août** mais revient vous régaler dès septembre tous les mercredis à partir de 18h.

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

- SERVICE GRATUIT •  
(destiné aux personnes à mobilité réduite ou non véhiculées pour se rendre en déchetterie).  
Pour plus d'informations contactez le **0 800 00 60 40**



### Rappel : Collecte des déchets



### Rappel : horaires de tonte et utilisation de machines bruyantes

Les beaux jours reviennent, et avec eux, l'envie d'entretenir son jardin. Toutefois, cela peut, parfois, engendrer des nuisances sonores pour le voisinage (tondeuse, taille-haie, élagueuse, débroussailluse etc.). Aussi, pour le confort de tous, nous vous rappelons les horaires d'utilisation des machines bruyantes :



**Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 19h**

**Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30**

**Interdit le dimanche et jour férié**



### Le saviez-vous ?

**Un ordinateur et une imprimante sont à votre disposition à l'agence postale** pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.



C'est gratuit et libre d'accès

aux horaires d'ouvertures de l'agence postale :  
les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 16h à 17h45  
et le samedi de 10h à 11h45.

## Agenda JUILLET



Vendredi 11 juillet de 15h30 à 19h :

**Au bon marché de Tillé**

Place de la mairie

**Attention : pas de marché au mois d'août**

Lundi 14 juillet à 10h45 :

**Commémoration**

En musique, place de la mairie

Suivi d'un verre de l'amitié

Jeudi 31 juillet à 19h :

**Spectacle du centre de loisirs**

A la salle des fêtes



### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi de 16h à 18h

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h

Vendredi de 16h à 18h

Le secrétariat reste joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf le jeudi) au 03 44 48 13 11.



La mairie sera exceptionnellement fermée du 23 au 25 juillet 2025.

L'agence postale sera également fermée du 15 au 26 juillet 2025.



# ON FAIT QUOI CET ÉTÉ ?



Du 5 juillet au 31 août, profitez de la navette « Plan d'eau du Canada »

Du lundi au dimanche, jours fériés inclus, depuis toutes les communes de l'agglomération du Beauvaisis, vous pourrez désormais être déposés aux portes du plan d'eau du Canada pour **1€ par jour**.

Réservez, auprès de Oise Mobilité :

- Par téléphone au 0970 150 150
- Par mail à : [reservation-tad@oise-mobilite.fr](mailto:reservation-tad@oise-mobilite.fr)
- En ligne sur l'application « Oise mobilité »

## ET A LA RENTRÉE ?



## AIDES POUR LES JEUNES

INSCRIPTION  
DÈS LE 2 JUIN

RENTRÉE 2025 - 2026

**MOINS DE 19 ANS,  
LE TRANSPORT COROLIS  
C'EST GRATUIT\***

**\*SI TU T'INSCRIS**  
sur [corolis.fr](http://corolis.fr)

POUR LES JEUNES DE  
- DE 18 ANS

**Pass Sports**  
Citoyen

Afin de soutenir tous les jeunes de moins de 18 ans dans leurs pratiques sportives, le département de l'Oise renouvelle son dispositif **Pass Sports**

**MON DROIT**

**15 €**

d'aide pour financer mon activité sportive en club.

**MON DEVOIR**

**RESPECTER**

les valeurs citoyennes du sport dans le cadre de ma pratique sportive.

Plus d'informations sur [oise.fr](http://oise.fr)

## GÉNÉRATION #HDF

La région Hauts-de-France aide les jeunes pour la rentrée scolaire :

**Lycéens** (quelque soit la filière)

- En 2<sup>de</sup> : 100 €
- En 1<sup>re</sup>, terminale ou redoublant : 55 €

**Apprentis** : 200 €

Plus d'informations sur [generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr)

**FC TILLE**

**LE CLUB RECRUTE !**

**DES JOUEURS DE TOUS NIVEAUX !**  
SI TU VEUX PROGRESSER? T'AMUSER ET JOUER DANS UN VRAI ESPRIT D'EQUIPE?  
TU ES LE BIENVENU

**MAIS AUSSI DES BENEVOLES MOTIVES :**  
UNE AIDE PRECIEUSE A L'ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS, DES MATCHS, COMMUNICATION, BUVETTE, LOGISTIQUE...

**TOUTE AIDE EST LA BIENVENUE**

**SMATCHEZ AU TENNIS CLUB DE TILLE**

**LOISIR  
COMPÉTITION  
CONVIVIALITÉ**

| ADHESION     | COURS         |
|--------------|---------------|
| Jeunes 70 €  | Jeunes 110 €  |
| Adultes 95 € | Adultes 145 € |

**INSCRIPTIONS 2025-2026**  
LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2025  
AU GYMNASSE DE TILLE à partir de 17h

| Jean-Yves BRUNET                                                                 | Daniel FRISON                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 06.11.30.70.41                                                                   | 06.17.25.66.08                                                             |
| <a href="mailto:jean-yves.brunet296@orange.fr">jean-yves.brunet296@orange.fr</a> | <a href="mailto:daniel.frison787@orange.fr">daniel.frison787@orange.fr</a> |



# *Lettre* **AUX HABITANTS**

Chers Tillois, Chères Tilloises,

Comme vous le savez, la commune de Tillé est confrontée au problème du développement anarchique des parkings commerciaux privés, en lien avec l'aéroport.

Nous croyons utile de rappeler à chacun les responsabilités civiles et pénales qui sont les siennes, au regard en particulier du risque incendie.

S'agissant du stationnement de véhicules, qu'il s'agisse de moteurs thermiques ou électriques, chacun doit être bien conscient de la responsabilité qu'il prend vis-à-vis des autres, dès lors qu'il organise et accepte le stationnement d'automobiles, souvent collées les unes aux autres, dans les zones habitées du village. Les responsabilités des propriétaires du terrain qui ont permis ce parking et celles de leurs exploitants seraient engagées en cas de feu d'un véhicule, qui ne pourrait être maîtrisé et se propagerait aux habitations voisines, mettant gravement en danger la sécurité des biens et des personnes, ainsi que celle des pompiers amenés à intervenir.

Cette responsabilité pourrait les exposer au paiement de dommages et intérêts, sur la base de l'article 1242 du code civil, qui dispose que l'on est responsable du dommage causé par les choses que l'on a sous sa garde.

Cette responsabilité pourrait aussi les exposer à une condamnation pénale. Je crois utile, en particulier, de rappeler qu'en vertu de l'article 223-1 du code pénal, le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En tout hypothèse, nous entendons donc rappeler chacun à ses obligations, étant précisé que nul n'est censé ignorer la loi.

Aussi, nous invitons, une fois encore, tous les exploitants de parkings commerciaux privés sur la commune et les propriétaires des terrains concernés à s'assurer qu'ils sont bien titulaires des autorisations d'urbanisme requises et qu'ils ne manquent à aucune obligation de prudence et de sécurité dans la prévention et la gestion du risque incendie. A ce titre, nous vous rappelons qu'il ne suffit pas d'être titulaire d'une autorisation d'urbanisme mais qu'il importe également d'en respecter les règles de mise en œuvre fixées dans notre plan local d'urbanisme, qui plus est lorsque celles-ci sont motivées par un impératif de sécurité. C'est le cas de la règle qui impose de respecter une distance de 3 mètres entre les places de stationnement et les limites séparatives des propriétés voisines.

Les services de la mairie sont ouverts à tous ceux qui voudraient s'assurer de leur situation individuelle.

Pour ceux qui ont fait, ou feront le choix du fait accompli, se dérochant à leurs obligations, ils doivent savoir qu'en cas de dommage, ils s'exposeront à toutes les rigueurs de la loi.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

**CATHERINE MARTIN, MAIRE**  
**ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

